

La relance en Auvergne-Rhône-Alpes

**NEWSLETTER #6
 JUILLET 2021**

infos+

www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes



Edito



Jean-Philippe DENEUVY,
 directeur régional de
 l'environnement, de
 l'aménagement et du
 logement Auvergne-
 Rhône-Alpes

Le plan France relance consacre 30% du total de ses fonds, soit 30 milliards d'euros, à la lutte contre le réchauffement climatique. Elle vise le bâtiment et le logement, les transports, l'énergie, l'agriculture et l'industrie. Le gouvernement souhaite

ainsi toucher tous les champs d'activité les plus émetteurs de gaz à effet de serre et faire de la France la première grande économie décarbonée européenne.

Le bâtiment, première priorité, représente 45 % de la consommation d'énergie de notre pays et un quart des émissions de gaz à effet de serre. Le plan de relance lui consacre 6,7 milliards d'euros et renforce ou met en place de nouvelles aides pour les ménages propriétaires et les bailleurs sociaux pour la rénovation énergétique de leurs logements. Ce volet logement contribue aussi aux objectifs de la loi pour l'éradication des passoires thermiques et la rénovation au niveau Bâtiment Basse Consommation de l'ensemble du

parc de logements en 2050. Il encourage l'innovation dans les process de rénovation à travers l'appel à projets *MassiRéno* dont deux projets de la région sont lauréats.

France Relance accompagne aussi la rénovation énergétique du parc tertiaire, en appui de la loi visant à réduire de 40% sa consommation d'ici 2030, avec des aides pour les bâtiments publics de l'État et des collectivités, un crédit d'impôt et un accompagnement pour les TPE/PME.

Si pour améliorer les performances globales du parc immobilier il faut agir sur le bâti existant, car le renouvellement du bâti est insuffisant, une nouvelle réglementation pour la construction neuve se met également en place, la RE2020, pour améliorer sa qualité environnementale.

L'État impulse donc sur le champ de la rénovation énergétique des bâtiments une dynamique sans précédent, en soutenant par effet induit la reprise économique des filières locales du bâtiment et de la construction et la préservation des emplois. Il permet de préparer l'avenir de la France, en donnant l'impulsion nécessaire aux marchés clés pour être parmi les leaders européens de demain, en s'engageant vers la stratégie bas carbone.

Sommaire

■ Actualités

En région..... 3

■ Appels à projets

Les appels à projets régionaux..... 5

Les appels à projets nationaux..... 7

■ Zoom : La rénovation énergétique des bâtiments

6,7 milliards d'euros pour atteindre la sobriété énergétique des bâtiments 8

MaPrimeRénov' : une aide pour la rénovation énergétique ouverte à tous..... 9

Rénovation énergétique du parc de logements sociaux..... 9

Rénovation énergétique des bâtiments de l'État et de l'enseignement supérieur 10

Rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités 11

Lutte contre la précarité énergétique : L'accompagnement des collectivités et des particuliers avec les programmes SARE et ACTEE 12

■ Dans les départements

Les actualités de la relance dans votre département 13

Vos sous-préfets chargés de la relance 13

Accompagnement des entreprises dans la sortie de crise

Le Gouvernement a présenté le 1er juin dernier le plan de sortie de crise pour les entreprises. Ce dispositif mis en œuvre aux niveaux national et local se décline en trois volets : détecter, orienter et accompagner les entreprises en situation de fragilité.

Détecter de manière anticipée les fragilités financières des entreprises

Face aux fragilités induites par la crise, une action précoce accroît les chances de pérennité de l'entreprise.

C'est pourquoi des comités départementaux de sortie de crise présidés par le préfet réuniront les représentants locaux des partenaires des entreprises (administrations, représentants des professions du chiffre et du droit, institutions financières, fédérations d'entreprises et organismes consulaires...) pour coordonner les actions de veille et de prévention. Véritable force opérationnelle au plus près des territoires, le comité départemental de sortie de crise participera au recensement et à la coordination de l'ensemble des initiatives prises localement pour sensibiliser les entreprises et détecter des éventuelles fragilités financières.

Cette structure est répliquée au niveau national par la création d'un comité national à la sortie de crise,

sous la présidence de Gérard Pfauwadel, nommé conseiller national à la sortie de crise.

Orienter les entreprises en situation de fragilité vers le meilleur interlocuteur

Afin de faciliter l'orientation des entreprises en difficulté, l'État et les Ursaf proposent un numéro téléphonique unique (0806 000 245) pour renseigner et orienter les entreprises en situation de fragilité financière vers les aides d'urgence. Il fournit également des informations sur les procédures permettant d'accompagner les entreprises afin de remédier à leurs difficultés financières.

Par ailleurs, l'État désignera prochainement dans chaque département un conseiller départemental à la sortie de crise, destiné à accueillir et conseiller les entreprises en situation de fragilité financière. Il sera chargé de proposer une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise, en fonction de sa situation.



Proposer à chaque entreprise une solution adaptée à sa situation

Les signataires du plan d'action s'engagent à mettre à disposition des entreprises qui en ont besoin une palette diversifiée de mesures permettant de prévenir ou de remédier aux fragilités identifiées. Grâce au diagnostic précoce des vulnérabilités financières et au dispositif d'orientation unique, les entreprises pourront bénéficier de mesures de remédiation adaptées à leur situation, qui devront permettre, à chaque fois que cela est possible, le redressement de l'entreprise et l'assainissement de ses difficultés financières, tout en garantissant au mieux la poursuite de l'activité et le maintien des emplois.

Une palette de solutions financières sera à la disposition des entreprises : prolongation de la disponibilité des prêts garantis

par l'État (PGE) et des instruments de soutien à l'export, prêts exceptionnels pour les petites entreprises, avances remboursables et prêts bonifiés pour les PME et ETI, recours à un fonds de transition de 3 milliards d'euros pour les entreprises de taille significative, plans d'apurement des dettes fiscales et sociales,...

Parallèlement, les interventions judiciaires plus précoces et privilégiant les procédures préventives devront permettre de faciliter la renégociation des dettes des petites entreprises. L'État proposera également, le traitement de sortie de crise, une procédure collective simplifiée pour les petites entreprises en cessation de paiements mais qui fonctionnaient dans des conditions satisfaisantes avant la crise, afin de leur permettre de rebondir rapidement grâce à une restructuration de leur dette.

[**+** PLUS D'INFOS](#)

En région



Prolongation des appels à projets consacrés aux secteurs industriels jusqu'au 7 septembre

Le plan de relance mobilise au total près de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie, sur la période 2020-2022 autour de 4 axes : décarboner, (re)localiser, moderniser et innover. Dans ce cadre, des dispositifs de soutien ont été lancés dès l'été 2020, notamment des appels à projets visant à soutenir les investissements stratégiques de secteurs clés.

- **Les fonds de soutien aux investissements et d'accompagnement visant à accélérer la diversification, la modernisation et la transformation écologique des filières aéronautique et automobile ;**
- **Le fonds de soutien aux investissements du secteur nucléaire.** Il comprend notamment l'appel à projets de soutien à la modernisation industrielle des entreprises de la filière et à l'innovation visant à développer les solutions d'« Usines du futur » ainsi que l'appel à projets de renforcement des compétences de la filière nucléaire ;
- **L'appel à projets (Re)localisation,** visant à soutenir l'investissement dans cinq secteurs critiques : Santé, Agroalimentaire, Électronique, Intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, matières premières, etc.) et applications industrielles de la 5G.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 244 entreprises ont déjà bénéficié de 282,1 millions d'euros pour réaliser 928,8 millions d'euros d'investissement.

L'ouverture de ces 4 dispositifs était prévue jusqu'au 1er juin 2021. Face au succès qu'ils ont rencontré, (plus de 600 projets ont été encore déposés entre le 1er mai et le 1er juin 2021), ces quatre dispositifs sont prolongés jusqu'au 7 septembre (à l'exception des seuls projets d'innovation visant à développer les solutions d'« Usine du futur » du secteur nucléaire).

Les entreprises peuvent soumettre leur candidature pour la dernière relève de ces appels à projets sur la plateforme dédiée de Bpifrance, jusqu'au 7 septembre 2021 à midi.

 **PLUS D'INFOS**



26 structures labellisées pour accompagner les projets de plantation de haies

Outil clé de la biodiversité, les haies en bordure de champs et l'agroforesterie intra-parcellaire permettent d'abriter des animaux auxiliaires de cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), de lutter contre l'érosion des sols, d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, de stocker du carbone et de s'adapter au changement climatique. Pourtant, depuis 1950, 70% des haies ont disparu des bocages français et continuent de diminuer.

Dans le cadre du plan France Relance, le programme *Plantons des haies !* vise à l'échelle du territoire national un objectif de 7 000 km de haies plantées en 2 ans sur les parcelles agricoles.

Un appel à projets doté de près de 3 M€ a été lancé en mars dernier pour soutenir des opérations de plantations de haies ou d'alignements d'arbres intra-parcellaires sur les surfaces agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes. Les actions d'animation qui accompagnent ces investissements sont également financées.

La première phase du programme régional, dédiée à la sélection des actions d'animation, a été clôturée le 17 mai dernier. L'ensemble des projets présentés a été retenu au vu de leur qualité et de l'équilibre des partenariats proposés par territoire.

Ainsi, dans le cadre du plan France Relance, 26 structures sont labellisées pour accompagner les projets de plantation de haies dans les exploitations agricoles, et verront leur travail d'animation financé pour un montant total de 665 000 €.

La seconde phase du programme, consacrée à l'investissement des agriculteurs pour la plantation de haies et d'alignements d'arbres intra-parcellaires, est désormais ouverte et dotée de 2 267 000 €. Les agriculteurs peuvent déposer leurs demandes auprès de leur Direction départementale des Territoires (DDT).

 **PLUS D'INFOS**

Actualités



Les premiers lauréats du développement de l'hydrogène renouvelable bas carbone en Auvergne-Rhône-Alpes

Le déploiement de la [stratégie nationale hydrogène](#) se poursuit dans les territoires avec un appel à projets porté par l'ADEME et doté de 275 M€ pour la période 2021-2023, dont 75 M€ de financements France Relance. Cette opération vise à soutenir les infrastructures de production d'hydrogène bas carbone et renouvelable pour des usages dans les domaines de la mobilité ou de l'industrie.

Cet appel à projets permet à l'ADEME d'accompagner les territoires vers plus de sobriété et de résilience grâce à la décarbonation progressive notamment de la mobilité et de l'industrie, et au soutien à la consolidation de la filière industrielle française Hydrogène. Aux côtés du Conseil régional, elle incite les collectivités territoriales et les entreprises à participer à l'émergence de ces écosystèmes afin de pérenniser cette dynamique de déploiement de ces écosystèmes sur le territoire.

La deuxième clôture de l'appel à projets a confirmé une forte dynamique du déploiement de la thématique de l'hydrogène : 6 dossiers déposés en Auvergne-Rhône-Alpes sur les 32 nationaux encore à instruire, totalisant 277 millions d'euros d'investissement prévisionnel.

Des projets d'hydrogène renouvelable sont déjà en route en Auvergne-Rhône-Alpes, à l'image de la ligne bus test qui sera déployée sur la Métropole de Lyon. Le SYTRAL, lauréat de l'appel à projets écosystèmes territoriaux H2, investit en propre dans deux bus H2 sur la ligne reliant la Vallée de la Chimie au centre de Lyon. L'ADEME l'aidera financièrement sur le surcoût engendré par l'investissement et les frais de maintenance. Dès le 1er semestre 2022, ces deux bus seront en exploitation et ils s'avaient à la station du Quai des Energies de la Compagnie Nationale du Rhône sur le port Edouard Herriot.

[L'appel à projets Écosystèmes territoriaux hydrogène](#) est ouvert jusqu'au 14 septembre 2021.

+ PLUS D'INFOS



L'ADEME vous accompagne dans la mise en œuvre de vos Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

L'ADEME propose un accompagnement aux collectivités via des dispositifs d'appuis techniques et financiers divers selon leurs besoins.

La réussite des projets de territoire, notamment de transition écologique, nécessite de s'informer, de s'organiser et de mobiliser autour de projets, de connaître les besoins de son territoire et surtout de disposer de moyens adaptés. Dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Écologique destinés à impulser une nouvelle dynamique à la transition écologique et à la cohésion territoriale des territoires, l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition des élu(e)s une offre d'accompagnements et de moyens dédiés pour leur(s) projet(s) de territoire.

L'ADEME propose un accompagnement aux collectivités via des dispositifs d'appuis techniques et financiers divers selon leurs besoins : formation, diagnostic de territoire, programmes de labellisation Cit'ergie et Économie circulaire, aides financières et d'ingénierie,...

L'offre ADEME recouvre la mise en œuvre de projets liés à la chaleur renouvelable, la rénovation des bâtiments tertiaires publics, la gestion durable et circulaire des déchets, la revalorisation des friches, la mobilité durable et le développement de l'hydrogène.

+ PLUS D'INFOS

FRANCE RELANCE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Incroyable mais vert !

Entreprises, collectivités, avec France Relance, profitez des financements de l'ADEME

agirpourlatransition.ademe.fr/france-relance

Appels à projets

Les appels à projets régionaux

Volet écologie - Transition agricole, alimentation et forêt



Modernisation des abattoirs

Cet appel à projets vise à aider les porteurs de projet à améliorer la situation de l'outil d'abattage à travers le soutien aux investissements matériels ou immatériels.

+ PLUS D'INFOS

Date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre 2022



Modernisation des exploitations agricoles Pacte biosécurité et bien-être animal (PDR)

L'objectif de cet appel à projets est de permettre aux éleveurs d'investir pour renforcer la prévention des maladies animales et améliorer les conditions d'élevage pour plus de bien-être animal. Deux guichets sont ouverts en région : PDR Rhône-Alpes - PDR Auvergne

+ PLUS D'INFOS

Date limite de dépôt des dossiers : 7 septembre 2021



Plantons des haies !

Le programme « Plantons des haies », alimenté par une enveloppe nationale de 50 millions d'euros, vise l'objectif de 7 000 km de haies plantées en 2 ans à l'échelle nationale sur les parcelles agricoles, permettant ainsi d'augmenter significativement les dynamiques de plantations de haies et d'arbres alignés sur les surfaces agricoles françaises.

+ PLUS D'INFOS

Date limite de dépôt des dossiers : 15 septembre 2021



Aide au renouvellement forestier

Dans le contexte du changement climatique, le plan France Relance et la mesure « renouvellement forestier » viennent soutenir les propriétaires forestiers qui investissent pour adapter leurs forêts au changement climatique ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation de celui-ci.

+ PLUS D'INFOS

Date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre 2021



Soutien aux cantines scolaires des petites communes

Financer les projets d'investissements des collectivités qui favorisent l'utilisation de produits frais, locaux, durables et de qualité, mais aussi la réduction du gaspillage ou encore la suppression des plastiques. S'adresse aux communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR cible).

+ PLUS D'INFOS

Date limite de dépôt des dossiers : 31 octobre 2021



Agriculture urbaine et jardins partagés

En donnant l'occasion aux citoyens de se confronter à des formes de production agricole, les jardins partagés ou collectifs permettent de créer du lien entre monde rural et urbain, de participer concrètement aux enjeux agroécologiques et climatiques et de favoriser une alimentation locale, fraîche, saine et accessible.

+ PLUS D'INFOS

Date limite de dépôt des dossiers : 30 juillet 2021



Alimentation locale et solidaire

Le volet régional doté de 2,59 millions en Auvergne-Rhône-Alpes est destiné à soutenir les initiatives portées par des associations, des entreprises, des acteurs de l'économie sociale et solidaire ou des collectivités, pour faciliter l'accès des personnes isolées ou en situation de précarité à une alimentation locale, fraîche, saine et accessible.

+ PLUS D'INFOS

Date limite de dépôt des dossiers : 15 septembre 2021

Appels à projets

Les appels à projets régionaux

Volet Cohésion sociale



Soutien à l'emploi associatif

2000 emplois FONJEP Jeunes réservés aux 18-30 ans pour un montant de 7 000 € par an pendant 3 ans.

+ PLUS D'INFOS

Aide permanente

Retrouvez tous les appels à projets et manifestations d'intérêt régionaux France Relance sur Aides-territoires



Trouvez instantanément les aides auxquelles vous pouvez candidater grâce au guichet des aides France Relance en Auvergne-Rhône-Alpes.

Un moteur de recherche vous permet de choisir votre territoire (commune, intercommunalité, département), votre typologie (collectivité, entreprise, association, établissement public, particulier, agriculteur, etc.) et la/les thématique(s) de votre projet (mobilité, développement économique, nature et environnement, etc.).

Un système d'alertes vous permet également d'être tenus informés des nouveaux dispositifs disponibles dès leur publication sur la plateforme.

**+ Guichet unique Auvergne-Rhône-Alpes : france-relance-aura.aides-territoires.beta.gouv.fr
Aides-territoires : aides-territoires.beta.gouv.fr**

Appels à projets

Les appels à projets nationaux

Calendrier national

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance publie un calendrier des appels à projets du France Relance. Régulièrement mis à jour, il vous permet de suivre les appels à projets du Plan de relance : dates d'ouverture et de fermeture, thématique.



Consultez le calendrier des appels à projets France Relance sur le site du ministère de l'Économie

Appels à projets de l'ADEME



L'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la maîtrise de

l'énergie, des déchets et plus globalement du climat et de la transition énergétique et écologique.

Les fonds du plan de relance confiés à l'ADEME prévoient notamment d'aider au financement de projets de développement des écosystèmes territoriaux « mobilité et industrie H2 », d'accompagnement des TPE/PME dans l'écoconception, de recyclage des friches industrielles et urbaines polluées, de décarbonation de l'industrie (efficacité énergétique et

électrification), d'intégration du plastique recyclé, de développement de la collecte et du traitement des biodéchets, des réseaux de chaleur et de froid renouvelables et/ou décarbonés, et de tourisme durable (restauration et hébergement).



Consultez les appels à projets France Relance de l'ADEME sur agirpourlatransition.ademe.fr





La rénovation énergétique des bâtiments

**GAGNANT
GAGNANT**

6,7 milliards d'euros pour atteindre la sobriété énergétique des bâtiments

Le volet verdissement du plan de relance soutient la transformation écologique de tous les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre : transports, bâtiments, énergie, industrie ou agriculture. D'un montant total de 30 milliards d'euros, il représente une accélération sans précédent de la transformation écologique de notre société, pour l'adapter aux limites des ressources disponibles et au changement climatique. France Relance consacre 6,7 milliards d'euros à la rénovation énergétique des logements privés et sociaux et des bâtiments publics.

Au niveau national comme au niveau régional, le secteur du bâtiment représente près de 45 % de la consommation d'énergie finale et 27 % des émissions de gaz à effet de serre (2/3 résidentiel, 1/3 tertiaire). La transformation de ce secteur est donc impérative pour arriver à la sobriété énergétique.

Des enjeux cruciaux

Les enjeux de la rénovation énergétiques sont à la fois climatiques, sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux. L'isolation du bâti et la conversion à un mode de chauffage renouvelable permettent de contribuer à la baisse des émissions de CO2 responsables du réchauffe-

ment climatique et de lutter contre les canicules ou les pointes de froid, notamment dans les EHPAD, écoles ou hôpitaux. Par ailleurs, face à un coût médical de la précarité énergétique estimé à 650 M€ par an, la rénovation thermique permet également de réduire les risques sanitaires liés au froid et à l'insalubrité. Sur le plan économique, elle permet la relance du secteur BTP et la création d'emplois d'avenir, non délocalisables, dans tous les territoires. La rénovation vise également le traitement des 5 millions de passoires thermiques, dont 200 000 sont des logements sociaux, et l'éradication en 10 ans des chaudières fioul qui équipent encore 3,5 millions de logements en France ; elle contribue ainsi à la réalisation d'économies d'énergie et donc d'économies sur les factures.

Enfin, la rénovation énergétique permet de réduire l'exploitation de ressources énergétiques limitées. La réhabilitation de logements sociaux permet également de lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation.

3 objectifs

Le premier objectif est de faire disparaître les passoires thermique : d'ici 2028 aucune habitation ne devra présenter une étiquette de Diagnostic

de performance énergétique (DPE) F ou G. [La loi Climat et Résilience](#) en cours de discussion prévoit d'interdire d'ailleurs la mise en location de ces logements. Le deuxième objectif est de disposer d'un parc résidentiel aux normes BBC (Bâtiments basse consommation) : d'ici 2050 tous les bâtiments résidentiels devront présenter une étiquette de DPE A ou B. Le troisième objectif concerne la réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires publics comme privés, qui devra atteindre 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

En chiffres

2 MDS €

Montant de la hausse du budget du dispositif *MaPrimeRénov'* pour les **logements privés**

500 M€

Pour la rénovation thermique et la restructuration lourde des **logements sociaux**

4 MDS €

Pour la rénovation énergétique des **bâtiments publics**

MaPrimeRénov' : une aide pour la rénovation énergétique ouverte à tous

MaPrimeRénov' permet aux propriétaires, qu'il soient occupants, bailleurs ou en copropriété de réaliser des travaux de rénovation énergétique pour améliorer le confort de leur logement et réduire leur facture énergétique, tout en agissant concrètement sur le climat en rejetant moins de gaz à effet de serre.

MaPrimeRénov' est destinée à encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires, selon quatre catégories de revenus, et des gains énergétiques permis par les travaux.

Grâce à France Relance, MaPrimeRénov' devient la principale aide de l'État à la rénovation

énergétique. Elle est désormais ouverte à tous les propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils soient occupants ou bailleurs, ainsi qu'à tous les copropriétaires. Elle a pour objectif de financer la rénovation de 400 à 500 000 logements par an et bénéficie pour cela d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 2 milliards d'euros pour 2021 et 2022.

Depuis mi-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes, 47 234 particuliers ont bénéficié de MaPrimeRénov' pour réaliser 174 millions d'euros de travaux afin de réduire l'empreinte carbone de leur logement, dont 52 millions d'euros d'aides de l'État.

 **PLUS D'INFOS**



maprimerenov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

En chiffres

47 234

Bénéficiaires de MaPrimeRénov' en Auvergne-Rhône-Alpes

174 M€

De travaux pour la réduction de l'empreinte carbone

52 M€

D'aides France Relance

Rénovation énergétique du parc de logements sociaux

Afin d'accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux, France Relance met à disposition 500 millions d'euros répartis sur les années 2021 et 2022 pour la rénovation lourde des HLM et la massification des solutions industrielles de rénovation énergétique.

Le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) est le plus consommateur d'énergie en France : il représente chaque année près de 44 % de l'énergie finale totale utilisée. Pour rendre le bâtiment plus économe en énergie, il faut rénover massivement l'existant. La rénovation du parc locatif social participe à la mise en mouvement de l'ensemble du marché et des filières du bâtiment et de la construction, pour le développement de techniques industrielles de rénovation en masse.

La restructuration lourde des logements sociaux intégrant un volet rénovation énergétique bénéficie en Auvergne-Rhône-Alpes de 27 M€ du plan de relance. Au 29 juin, la rénovation de 2 930 logements est déjà programmée. Cette enveloppe permet de rénover une partie du parc de logement social aujourd'hui vétuste, inadaptée et présentant de faibles performances thermiques en

finançant des opérations pour lesquelles l'équilibre financier peine à se concrétiser.

Par ailleurs, France Relance consacre 40 millions d'euros à l'appel à projets *MassiRéno* (Massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social) visant à massifier les solutions industrielles de rénovation énergétique. Ce programme valorise ainsi les solutions industrielles de rénovation innovantes et intégrées, dans l'objectif de passer à une échelle supérieure de projets plus significatifs, en massifiant le procédé. L'utilisation de techniques recourant aux solutions de rénovation bas-carbone et sobres en ressources (matériaux bio-sourcés et recyclés, réemploi, etc.) est également encouragée.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le programme *MassiRéno* permettra de financer deux opérations de rénovation thermique de bailleurs sociaux en Savoie : à Chambéry, quartiers de Mérande et du Piochet, et à Montmélian. Ces opérations concernent 343 logements pour 5,2 M€ d'aides de l'État.

 **PLUS D'INFOS**



QUARTIER DE LA MÉRANDE - CHAMBÉRY (73)

Les lauréats

Appel à projets *MassiRéno*

- Cristal Habitat - Chambéry (73) : 244 logements
France Relance : 3 748 700 €
- OPAC de la Savoie - Montmélian (73)
99 logements
France Relance : 1 521 000 €

Rénovation énergétique des bâtiments de l'État et de l'enseignement supérieur : plus de 330 millions d'euros mobilisés en Auvergne-Rhône-Alpes

Les bâtiments sont responsables du quart des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France. L'immobilier de l'État représente un parc d'une très grande ampleur : 97 millions de m² et 191 000 bâtiments. Dans ce contexte, l'État doit être exemplaire. Après 2 appels à projets et la sélection de 4 214 dossiers fin 2020, le plan France Relance a affecté 2,7 Mds € pour les opérations de rénovations énergétiques des bâtiments de l'État sur tout le territoire.

Les opérations de rénovations énergétiques retenues ont 3 principaux objectifs : environnementaux, pour réduire ces émissions de gaz à effet de serre (GES), économiques pour redynamiser le secteur du BTP affecté par la crise sanitaire et financiers, pour réduire les coûts liés au chauffage de nos bâtiments. Ils permettront également de moderniser les lieux de vie collectifs au bénéfice des usagers et des agents.

580 projets retenus dans les douze départements d'Auvergne-Rhône-Alpes

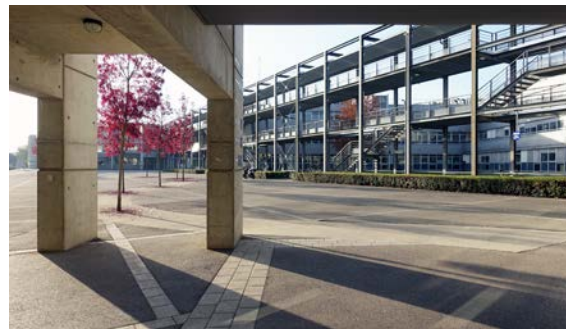
La sélection parmi plus de 700 dossiers déposés en région Auvergne-Rhône-Alpes concerne un champ large de bâti : bâtiments de bureaux des services de l'État (ministères, préfectures), bâtiments accueillant du public (commissariats, gendarmeries, centres des finances publiques...),

bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche (universités, grandes écoles, laboratoires, organismes de recherche...), bâtiments des CROUS (logement et restauration) ou encore des casernes et des locaux techniques.

3 critères de sélection : efficacité écologique et économique, soutien aux étudiants et équilibre territorial

Ces projets ont été sélectionnés au regard de trois critères essentiels. En premier lieu, leur performance énergétique et leur capacité à être mis rapidement en œuvre pour favoriser la relance des économies locales et du bâtiment. Cet investissement est en effet un formidable levier sur l'emploi et les compétences avec une création estimée de 20 000 emplois sur 2021-2023. Il permet également de renforcer les compétences de la rénovation énergétique, filière d'avenir du secteur du BTP.

En deuxième lieu, ils permettront de soutenir les jeunes étudiants en améliorant leurs conditions de vie et de formation : 141 projets de rénovations financés en Auvergne-Rhône-Alpes concernent des universités mais également d'autres établissements de la



UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC TECHNOLAC BOURGET-DU-LAC (73) : 859 500 € POUR LA RÉFECTION ET L'AMÉLIORATION DE L'ISOLATION ET LE REMPLACEMENT DE CHAUDIÈRES GAZ PAR DES CHAUDIÈRES BOIS.

sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche (comme des logements étudiants). Enfin, afin de garantir l'équilibre territorial, au cœur des principes de France relance, la moitié de l'enveloppe nationale a été allouée de manière totalement déconcentrée, en respectant l'instruction opérée par les services déconcentrés et les classements des préfets de région et des recteurs de région académique à l'issue des Conférences régionales de l'immobilier public (CRIP). Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, les 580 opérations d'investissement couvrent l'ensemble des départements et concernent près de 500 bâtiments, dans 114 communes. L'ensemble de ces chantiers devra être livré en 2023.

[+](#) PLUS D'INFOS

Réhabilitation de la préfecture et du conseil départemental de la Drôme



- Réhabilitation énergétique des bâtiments
- Remplacement des fenêtres
- Isolation des façades
- Séparation des réseaux froids
- Reprises des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

Coût du projet :

> 10 M€

Gains énergétiques attendus :

700 000 kWhEF/an

Réhabilitation du site d'Arsonval à Grenoble (38)



- Réhabilitation énergétique des bâtiments (résidente étudiante de 52 chambres, restaurant universitaire centraux du CROUS Grenoble Alpes)
- Mise aux normes d'accessibilité.

Coût du projet :

> 10 M€

La rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités

France Relance c'est aussi l'État aux côtés des collectivités pour soutenir leurs projets de transition écologique. Au plan national, 1,55 milliard d'euros ont été alloués aux communes, départements et régions pour financer la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Répartis entre les communes et départements d'une part et les régions d'autre part, l'enveloppe France Relance consacrée à la rénovation thermique des bâtiments publics permet de financer l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments départementaux, communaux ou intercommunaux pour diminuer leur consommation énergétique.

950 millions d'euros sont ainsi alloués aux communes, intercommunalités et départements via la DSIL (Dotation de soutien à l'invest-

tissement local) et la DSID (Dotation de soutien à l'investissement des départements) et 300 millions d'euros aux Régions, via la DRI (Dotation régionale d'investissement). Ces enveloppes permettront notamment de rénover les bâtiments scolaires, écoles, collèges et lycées qui représentent une part importante des consommations d'énergie et sont l'objet de conditions de confort de mi-saison et d'été de plus en plus difficiles, qui peuvent nuire à l'apprentissage des élèves.

Par ailleurs, une troisième enveloppe de 50 millions d'euros gérée par l'Agence nationale du sport permettra de [favoriser la transition énergétique des équipements sportifs structurants](#) (piscines, salles spécialisées et gymnases).

+ PLUS D'INFOS



6,97 M€ DE FRANCE RELANCE POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION COMPLÈTE DU LYCÉE EMMANUEL MOUNIER - GRENOBLE (38)

La rénovation thermique des bâtiments publics des collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes

Rénovation thermique des bâtiments publics des communes et établissements publics de coopération intercommunale (DSIL rénovation énergétique)

	Aide France Relance	Nombre d'opérations
Ain	4,79 M€	63
Allier	3,83 M€	21
Ardèche	5,02 M€	72
Cantal	3,46 M€	23
Drôme	5,70 M€	64
Isère	15,27 M€	100
Loire	5,53 M€	57
Haute-Loire	2,50 M€	27
Puy-De-Dôme	6,75 M€	55
Rhône	16,53 M€	62
Savoie	4,04 M€	21
Haute-Savoie	4,06 M€	32
Total région	77,47 M€	597

Rénovation thermique des bâtiments publics du Départements (DSID rénovation énergétique)

	Aide France Relance	Nombre d'opérations
Ain	4,05 M€	6
Allier	4,60 M€	29
Ardèche	2,64 M€	3
Cantal	2,21 M€	1
Drôme	1,79 M€	2
Isère	4,20 M€	2
Loire	3,03 M€	2
Haute-Loire	1,29 M€	1
Puy-De-Dôme	3,61 M€	9
Rhône	2,63 M€	4
Savoie	1,73 M€	1
Haute-Savoie	5,01 M€	6
Total région	36,78 M€	66

Rénovation thermique des bâtiments publics de la Région (DRI)

	Aide France Relance	Nombre d'opérations
Total région	109,48 M€	29

Lutte contre la précarité énergétique :

L'accompagnement des collectivités et des particuliers avec les programmes SARE et ACTEE

Les programmes SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) et ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) sont des programmes CEE, permettant de lutter contre la précarité énergétique, obligation instaurée par la [loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte](#). Les CEE délivrés pour la contribution à des programmes « précarité énergétique » validés par l'administration permettent de répondre à cette obligation.

Programme SARE : informer et accompagner la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés

Opérationnel depuis le 1er janvier 2021, le programme SARE, porté par l'ADEME et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, permet de cofinancer les montants engagés par les collectivités territoriales pour la réalisation de trois missions essentielles : soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers, créer une dynamique territoriale autour de la rénovation grâce à des actions de sensibilisation et de mobilisation des professionnels et acteurs concernés, et soutenir le

déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés (commerces, bureaux, restaurants...).

En Auvergne-Rhône-Alpes, 140 conseillers sont ainsi financés dans toute la région (90% de la population est actuellement couverte) au sein des [espaces FAIRE](#) pour l'accompagnement des projets de rénovation thermique. Le programme SARE représente un financement de 20 M€ dans notre région, auquel s'ajoutent les cofinancements du Conseil régional et des EPCI pour un budget global de 50 M€ sur 3 ans.

Accélérer les projets de transformation énergétique des collectivités avec le programme ACTEE

Porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), ACTEE met à disposition et finance des outils d'aide à la décision pour accompagner le développement de projets de rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités. Il vise l'amélioration de l'efficacité énergétique et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone. En Auvergne-Rhône-Alpes, ACTEE finance aujourd'hui



©ADEME

32 conseillers à hauteur de 6,2 M€, au sein notamment des syndicats d'énergie ou des agences locales de l'énergie et du climat, pour accompagner les collectivités.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région de France en nombre d'actes réalisés et en nombre de conseillers déployés sur le territoire.



Toutes les informations sur le programme SARE sur le site de l'ADEME :

www.ademe.fr/sare-service-daccompagnement-a-renovation-energetique



Toutes les informations sur le programme ACTEE sur le site dédié :

www.programme-cee-actee.fr



Dans les départements

Les actualités de la relance dans votre département

Dans l'Ain



Dans la Loire



Dans le Puy-de-Dôme



En Allier



En Haute-Loire



Dans le Rhône



En Ardèche



Dans la Drôme



En Savoie



Dans le Cantal



Dans l'Isère



En Haute-Savoie



Vos sous-préfets chargés de la relance

Afin d'accompagner la mise en œuvre du plan France Relance dans les territoires, et de renforcer l'État déconcentré au plus près des élus, des entreprises et des citoyens, le Premier ministre a nommé des sous-préfets en charge de la relance.

- **Ain** : Philippe BEUZELIN, Secrétaire général
- **Allier** : Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon
- **Ardèche** : Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon sur Rhône
- **Cantal** : Cécilia MOURGUES, sous-préfète à la relance
- **Drôme** : Marie ARGOUARC'H, Secrétaire générale
- **Isère** : Samy SISAID, sous-préfet à la relance
- **Loire** : Loïc ARMAND, sous-préfet de Montbrison
- **Haute-Loire** : Raphaëlle KOROTCHANSKY, sous-préfète à la relance
- **Puy-de-Dôme** :
 - Ecologie : Olivier MAUREL, sous-préfet de RIOM
 - Compétitivité : Étienne KALALO, sous-préfet de Thiers
 - Cohésion sociale et territoriale : Pascal BAGDIAN, sous-préfet d'Issoire
- **Rhône** : Benoît ROCHAS, sous-préfet Rhône-Sud
- **Savoie** : Juliette PART, secrétaire générale
- **Haute-Savoie** : Thomas FAUCONNIER, secrétaire général

